



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

53^e séance plénière

Lundi 3 novembre 2003, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 14 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire générale transmettant le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/58/312)

Projet de résolution (A/58/L.10)

M. Zarif (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, exprimer notre gratitude à M. Mohamed Elbaradei pour ses efforts inlassables et pour son rapport à l'Assemblée générale qui contient des renseignements supplémentaires sur les principaux faits qui ont marqué les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au cours de l'année 2002.

Les objectifs de l'Agence internationale de l'énergie atomique tels qu'ils sont énoncés à l'article II de son statut sont, notamment, de s'efforcer

« de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier. »

Cet objectif découle d'un pilier important du régime de non-prolifération consacré dans les dispositions juridiquement contraignantes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Conformément à l'Article IV du Traité, les États Parties ont entrepris de faciliter le meilleur échange possible d'équipements, de matériaux et d'informations scientifiques et technologiques pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. En fait, le droit inaliénable de tous les États Parties à la technologie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination, constitue le fondement même du Traité.

Ce droit inaliénable est lui-même issu de deux propositions plus larges. Premièrement, les acquis scientifiques et technologiques sont le patrimoine commun de l'humanité. Ils doivent servir à l'amélioration de la condition humaine et ne pas être utilisés abusivement comme instruments de terreur et de domination. L'AIEA, dans sa résolution GC(43)RES/14 du 1er octobre 1999, a reconnu que de nombreux pays considèrent la puissance nucléaire, étant une source d'énergie bénigne au plan climatique, comme étant une option admissible au titre du Mécanisme pour un développement propre, du Protocole de Kyoto. Dans ce contexte, la Conférence générale de l'AIEA a demandé au Directeur général de poursuivre les efforts pour renforcer les activités de coopération technique de l'Agence visant à améliorer les capacités scientifiques, technologiques et de régulation des pays en développement et à continuer de les aider dans les applications pacifiques de l'énergie atomique et les techniques nucléaires dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de la santé humaine, de l'industrie, de la gestion de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



ressources en eau, de l'environnement, ainsi que dans la production de l'énergie nucléaire pour les États qui la considèrent comme un élément de leur diversification énergétique au vingt et unième siècle.

Ma délégation se félicite du rapport du Directeur général dans lequel il évoque les activités de l'Agence dans ces importants domaines.

La deuxième proposition générale est l'équilibre nécessaire entre les droits et les obligations, qui constitue le fondement de tout instrument juridique sain. Cet équilibre garantit la longévité du régime juridique en fournissant des stimulants à l'adhésion et au respect. Les dispositions du TNP et le Statut de l'AIEA sur le droit à la technologie nucléaire, et l'impératif de coopération et d'échange de technologies entre ceux qui acceptent les obligations de non-prolifération, illustrent la sagesse et la compréhension des rédacteurs. Mais dans la pratique, nous devons être vigilants face à l'impression que l'adhésion au TNP et au régime de garanties de l'AIEA constitue en fait une entrave à une utilisation pacifique, alors que la non-adhésion est récompensée par consentement, comme c'est le cas pour le développement de l'un des plus grands stocks d'armes nucléaires au Moyen-Orient. L'incapacité à accepter le TNP et les obligations de garanties de l'AIEA aurait dû faire de la seule partie extérieure au TNP au Moyen-Orient l'objet des restrictions les plus sévères et ne pas lui assurer l'impunité.

La communauté internationale dans son ensemble a le droit d'être assurée que le cauchemar subi par les populations d'Hiroshima et de Nagasaki ne se reproduira plus jamais. La seule garantie est naturellement l'élimination totale des armes nucléaires, comme le stipulent le TNP et l'opinion consultative de la Cour internationale de Justice. Mais à titre provisoire, la communauté internationale doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'universalité du régime de non-prolifération et les mécanismes de garanties de l'AIEA. L'Agence peut jouer un rôle majeur en assurant, de façon vigoureuse, une application équilibrée et non discriminatoire des dispositions du TNP et des garanties de l'AIEA.

Il faut dire que des limites arbitraires et souvent politiquement motivées ne feront qu'entraver la capacité de l'Agence à assumer ses responsabilités de vérification de façon ordonnée. La logique est simple : ces restrictions ne conduiront pas à ce que les cibles

renoncent à leur droit inaliénable à la technologie nucléaire et acceptent la marginalisation dans cet important domaine des connaissances humaines. Il est très probable que cela conduira à l'acquisition des mêmes technologies pacifiques par des canaux non officiels et de façon moins transparente, aggravant ainsi les suspicions et la méfiance mutuelle.

Comme tous les autres membres du TNP, l'Iran considère la poursuite et le développement de la technologie nucléaire à des fins pacifiques comme un droit inaliénable, et il a donc investi des ressources humaines et matérielles importantes dans ce domaine. Dans le même temps et comme nous l'avons déjà dit, les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive n'ont pas leur place dans la doctrine de défense de l'Iran, non seulement du fait de notre attachement à nos obligations contractuelles au titre du TNP et des autres conventions pertinentes, mais aussi en raison d'un calcul stratégique simple.

Toutefois, des sanctions illégitimes ciblent non seulement le programme nucléaire légitime iranien, mais en fait l'ensemble de l'industrie et toutes les sources possibles de fourniture de matériaux et d'équipements. Ce que l'Iran a pu réaliser est d'abord le résultat du travail et de l'intelligence des scientifiques iraniens. Malheureusement, une atmosphère politiquement chargée d'inquiétude a été orchestrée sur cette capacité pacifique limitée sur l'atmosphère, et qui a peu à voir avec les objectifs de la non-prolifération.

À la suite de consultations avec le Directeur général de l'AIEA et les Ministres des affaires étrangères britannique, français et allemand, des possibilités d'approche différente sont apparues – une approche par laquelle le droit de l'Iran à l'utilisation pacifique a été reconnu et une future coopération dans le domaine du matériel et de la technologie au moyen de la confiance et de la transparence a promis de remplacer la pratique ancienne de limites.

L'Iran a donc décidé de prendre d'autres mesures en vue de lever tous les doutes sur ses intentions et de favoriser la confiance et la coopération mutuelles. Le 23 octobre, nous avons fourni une description complète et systématique des activités de l'Iran par le passé, ce qui permettra certainement à l'Agence de s'assurer non seulement que toutes les activités iraniennes relèvent exclusivement du domaine pacifique, dans le respect du TNP, mais aussi que des mesures correctives

nécessaires ont été prises pour répondre à toutes les exigences techniques du système de garanties. Cela nous permettra de tourner la page et de dissiper les préoccupations qui nous ont paru mal placées dès le début.

Au titre de mesures additionnelles visant à instaurer la confiance, l'Iran a volontairement décidé de suspendre les activités d'enrichissement de l'uranium, de signer le Protocole additionnel et de continuer de coopérer avec l'AIEA, conformément au Protocole, en attendant sa ratification, qui devra se faire par le Parlement iranien.

Nous continuons dans cette voie et sommes heureux de noter que ce processus a commencé à donner des résultats. Nous espérons, alors que nous continuons sur cette voie, que le respect réciproque et sincère des engagements ouvrira d'autres horizons en matière de confiance et de coopération.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier de la part de la délégation égyptienne M. Elbaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de sa déclaration, qui a mis en exergue la contribution éminente de l'Agence aux principales activités menées pendant la période 2001-2002 et nous a informés des grandes tâches auxquelles nous devons nous préparer à faire face.

Si l'Égypte reconnaît la contribution tangible apportée par l'Agence au système de garanties et de vérification ainsi qu'au renforcement des activités de développement durable par le transfert de technologies et de savoir-faire et la coopération technique, nous tenons également à mettre en exergue l'effort consenti au cours des deux dernières années pour actualiser et développer une stratégie de coopération technique au service des priorités de développement des États Membres et pour définir les activités essentielles auxquelles l'Agence contribuera concrètement dans un proche avenir. D'où l'importance d'un financement stable et garanti des activités de l'Agence dans les domaines de la coopération technique et du transfert de technologies, qui sont quelques-uns des piliers du travail de l'Organisation, dans le sens où ils contribuent directement à améliorer le bien-être des populations, en particulier dans le monde en développement.

Sur cette base, l'Égypte a participé au consensus et contribué à sa réalisation sur le projet de programme

et budget de l'Agence pour l'exercice biennal 2004-2005, parce qu'elle est convaincue qu'il est nécessaire d'accroître réellement les ressources budgétaires, de façon à permettre au secrétariat de l'Agence de s'acquitter de ses responsabilités, telles que stipulées dans son Statut, en particulier dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et du renforcement du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Parallèlement, nous reconnaissons qu'il faut un équilibre entre les différentes activités de l'Agence, en particulier celles qui sont liées aux garanties et à la coopération technique, et de veiller à ce que les ressources consacrées à cette dernière soient suffisamment stables et prévisibles.

Indubitablement, une augmentation de quelque 6 % du budget de l'Agence montrerait que les États Membres ont conscience de l'importance de son travail et de ses activités dans les domaines de la non-prolifération nucléaire et du transfert de technologies nucléaires à des fins pacifiques et au service du développement durable.

En ce qui concerne les activités en matière de vérification et de garanties, nous prenons note des efforts déployés par le secrétariat de l'AIEA pour mettre la dernière main au cadre conceptuel des garanties intégrées. Toutefois, nous réaffirmons également que les garanties ne pourront être efficaces sans une application universelle des garanties généralisées de l'Agence. Nous aimerions, à cette occasion, dire une fois de plus que sans des efforts constants en vue de l'application universelle de toutes les garanties de l'Agence, tout effort visant à améliorer le régime des garanties sera vain pour ce qui est de l'élimination des menaces de prolifération nucléaire. Les garanties généralisées constituent le pilier principal du régime de non-prolifération nucléaire. C'est pourquoi il importe d'oeuvrer à leur application universelle.

L'Égypte a présenté un certain nombre d'initiatives aux niveaux régional et international visant à faire face aux menaces émanant de la prolifération nucléaire. Depuis plus d'un quart de siècle, nous demandons la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le Président Hosni Mubarak a également appelé à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. L'Égypte, par le biais de l'AIEA, demande la mise en oeuvre des garanties

généralisées de l'Agence dans les installations nucléaires de la région du Moyen-Orient, sans discrimination.

Malgré toutes les initiatives visant à instaurer la sécurité et la stabilité dans les pays de la région, Israël, qui est l'un des pays de la région, n'a manifesté aucun désir de coopérer sérieusement à la lutte contre la menace de prolifération nucléaire au Moyen-Orient. Il refuse toujours de progresser vers une application des garanties généralisées de l'AIEA à toutes ses installations nucléaires, ce qui nuit aux efforts déployés pour s'atteler à la question de la non-prolifération nucléaire en général, et dans la région du Moyen-Orient en particulier.

Face à cette situation, la communauté internationale se retrouve face à la double responsabilité d'éliminer toutes les menaces et les risques engendrés par la prolifération nucléaire et ses conséquences sur la paix et la sécurité internationales, et d'essayer de mettre en oeuvre les garanties généralisées de l'Agence dans toute la région du Moyen-Orient.

S'agissant de la sécurité nucléaire, les événements du 11 septembre 2001 ont mis en relief la nécessité urgente d'améliorer et de renforcer les activités et les programmes de l'Agence en matière de protection des matières et installations nucléaires et des autres matières radioactives de la menace du terrorisme nucléaire. L'Égypte considère que tant qu'il y aura des matières nucléaires qui ne font pas l'objet d'un suivi ou de vérifications internationales, les menaces et les risques de voir ces matières tomber aux mains de terroristes, continueront d'exister.

L'Égypte participe efficacement aux efforts déployés par l'Agence pour sensibiliser le public aux activités et mesures supplémentaires proposées pour la protection contre le terrorisme nucléaire. L'Égypte considère qu'idéalement, la mise en oeuvre des activités proposées par l'Agence doit comprendre un certain nombre de critères de base, à commencer par les critères suivants : elles ne doivent pas se substituer aux mesures nationales et elles ne doivent pas diminuer la responsabilité des pays dans les questions liées à la sécurité. Un autre critère est que ces activités soient financées par le biais d'un mécanisme de financement volontaire. À cet égard, l'Égypte espère que les mesures et activités supplémentaires proposées en la matière viendront en complément et non en déduction

des programmes et activités de coopération technique existants.

Nous invitons le groupe d'experts mis en place par le Directeur général à mener à bien ce travail le plus rapidement possible.

Nous réaffirmons une fois de plus que notre position concernant la production de matières fissiles repose sur le fait que toutes les matières nucléaires, dont les stocks, doivent être soumises au régime de garanties et de vérification, qui doit être conforme aux objectifs de toute convention conclue à cet égard.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'Égypte continuera d'appuyer les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et en renforcera la capacité à relever les défis futurs. Nous remercions encore une fois M. ElBaradei, Directeur général de l'AIEA, de tous les efforts qu'il a déployés pour concrétiser les buts et principes de l'Agence.

M. Kim Sam-hoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie également M. ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour son rapport instructif sur les activités de l'AIEA. Nous félicitons également le Directeur général et son équipe du dévouement et du professionnalisme avec lesquels ils continuent de s'acquitter de leurs responsabilités.

La République de Corée attache une très grande importance aux travaux de l'Agence et prend une part active à tous ses domaines d'activités. Le rôle de l'Agence en matière de vérification des engagements de non-prolifération des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à d'autres arrangements bilatéraux et régionaux de non-prolifération est indispensable au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Au cours de l'année écoulée, le régime mondial de non-prolifération nucléaire basé sur le TNP a rencontré des difficultés sans précédent. Cette année a donc été éprouvante pour l'AIEA. La capacité qu'a l'Agence de s'acquitter de ses tâches de gardienne du régime de non-prolifération a été fortement mise à l'épreuve. Ce sont les menaces de prolifération émanant de la Corée du Nord et de l'Iran qui inquiètent le plus la communauté internationale. Nous croyons qu'à ce jour, l'Agence a fait face à ces deux situations de manière tout à fait adéquate et professionnelle. Toutefois, le chemin à parcourir est encore long pour

que le spectre de la prolifération soit éliminé une fois pour toutes sur ces deux fronts. La façon dont ce problème sera réglé aura un effet déterminant sur l'avenir du régime de non-prolifération nucléaire, ainsi que sur l'ensemble de la sécurité internationale.

Pour ce qui est de la question nucléaire de la Corée du Nord, nous pensons que la résolution GC(47)/RES/12 adoptée par la quarante-septième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA en septembre dernier, transmet un message clair à la communauté internationale. Nous réitérons notre position, à savoir que l'on ne saurait en aucune circonstance tolérer le programme d'armes nucléaires de Pyongyang et qu'il n'y a d'autre choix que le démantèlement complet, irréversible et vérifiable de ce programme. La République de Corée est déterminée à trouver un règlement diplomatique et pacifique de la question par le biais des Pourparlers à Six. Nous attendons avec intérêt la reprise rapide et les progrès sans heurt des pourparlers.

Pour ce qui est de la question nucléaire de l'Iran, nous nous félicitons de la récente décision prise par ce pays de coopérer avec l'AIEA et de son intention de signer le Protocole additionnel, mesure importante qui va dans la bonne direction. Nous nous félicitons également de la décision de l'Iran de suspendre de son plein gré toutes les activités d'enrichissement et de retraitement de l'uranium. À notre avis, il est essentiel, si l'on veut régler toutes les questions en suspens relatives au programme nucléaire de l'Iran, que ce pays retrouve la confiance de la communauté internationale en s'engageant sincèrement en faveur de la non-prolifération. Mais ceci ne se résumera peut-être pas simplement au respect technique par l'Iran de ses obligations juridiques au titre du TNP et de l'accord de garanties.

Le terrorisme nucléaire est un autre problème qui exige une réponse déterminée et coordonnée de la communauté internationale. Nous sommes favorables à une approche globale en matière de sécurité nucléaire afin d'empêcher que des matières nucléaires ou autres matières radioactives ne tombent en de mauvaises mains. Nous reconnaissons le rôle central de l'Agence dans la coordination des efforts internationaux pour lutter contre le terrorisme nucléaire, et nous apprécions la formation, les services consultatifs et les bases de données qu'elle fournit dans le domaine de la sécurité nucléaire. Mon gouvernement attend avec intérêt le parachèvement de l'amendement à la Convention

internationale sur la protection physique des matières nucléaires sous l'égide de l'AIEA.

Les défis récents posés au régime mondial de non-prolifération ont montré les limites inhérentes du régime existant et le caractère inadéquat des démarches uniquement légalistes face à des pays déterminés à pratiquer la prolifération. L'Agence devrait être mieux équipée tant du point de vue de ses ressources que du renforcement de son mandat pour relever les défis émanant de sources multiples. C'est pourquoi nous attachons une grande importance au renforcement du système des garanties existantes grâce à l'universalisation du Protocole additionnel.

Mon gouvernement a récemment terminé ses préparatifs nationaux pour la mise en oeuvre du Protocole additionnel. Nous pensons que le processus de ratification sera achevé d'ici la fin de l'année. Nous soulignons également le rôle essentiel des régimes de contrôle des exportations dirigés par le Groupe des fournisseurs d'articles nucléaires et le Comité Zangger, qui s'ajoutent au système du TNP.

La République de Corée appuie fermement les travaux de l'Agence en faveur de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de ses applications par le biais de son programme de coopération technique et de ses activités normatives visant à renforcer les normes mondiales de sécurité nucléaire. Nous partageons l'avis du Directeur général, M. ElBaradei, selon lequel l'énergie nucléaire qui satisfait aujourd'hui 16 % de la demande mondiale en électricité, reste la seule source d'énergie à même de fournir de l'électricité sur une grande échelle en ayant des incidences minimales sur l'environnement. Nous encourageons l'Agence à jouer un rôle accru pour mieux faire reconnaître les potentialités de l'énergie nucléaire en matière de développement durable.

La République de Corée estime que la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, en particulier dans le domaine de la production d'énergie, fait partie intégrante de sa stratégie de développement durable. Nos 18 réacteurs nucléaires actuellement en service fournissent plus de 40 % de nos besoins d'électricité. Si la même quantité d'électricité était produite par des centrales à charbon, nos émissions de gaz à effet de serre seraient supérieures d'au moins 20 % à ce qu'elles sont actuellement. Nous sommes disposés à faire part de nos expériences en ce qui concerne la planification, la construction et la gestion

des centrales nucléaires à tous les pays qui sont en règle avec le TNP.

Avant de terminer, j'aimerais appeler l'attention des États Membres sur la résolution GC(43)/RES/19 adoptée à la quarante-troisième Conférence générale de l'AIEA, en 1999. Cette résolution approuvait l'amendement à l'article VI du Statut de l'Agence visant à élargir la composition du Conseil des gouverneurs, le faisant passer de 35 à 43.

Quatre années se sont écoulées depuis que l'amendement du Statut a été approuvé et cependant nous constatons que seulement 34 des 137 États membres de l'AIEA ont jusqu'à présent ratifié l'amendement. Nous estimons que l'augmentation du nombre de membres du Conseil rendra la composition plus représentative des réalités internationales sous-jacentes et renforcera ainsi l'autorité, l'efficacité et la pertinence de l'Agence pour ce qui est de relever les nouveaux défis auxquels l'Agence fait face aujourd'hui. Par conséquent, la République de Corée demande à tous les États membres de l'AIEA qui ne l'auraient pas encore fait de ratifier l'amendement sans plus tarder, afin qu'il puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*): La Fédération de Russie présente ses salutations au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Elbaradei, et le remercie d'avoir présenté le rapport annuel de l'Agence.

La Russie est un membre actif de l'AIEA. Nous sommes satisfaits du travail de l'Agence et nous reconnaissons l'importance grandissante de son rôle dans le renforcement du régime international de non-prolifération des armes nucléaires et dans la garantie du niveau nécessaire de confiance pour la coopération en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie atomique et de développement de la production de l'énergie nucléaire sûre.

Nous souhaitons réaffirmer la nécessité de renforcer davantage et d'augmenter l'efficacité du système de garanties de l'AIEA, en tant que base du régime de non-prolifération des armes nucléaires.

Les attentats terroristes perpétrés en Russie, aux États-Unis et dans d'autres pays; l'évolution dramatique récente au Moyen-Orient; et la situation critique en Iraq ont clairement montré à toute la

communauté internationale le danger qui découle du terrorisme international. Cette situation exige le renforcement de nos efforts pour créer un système mondial visant à déjouer les nouveaux défis et les nouvelles menaces, y compris dans le domaine nucléaire.

Pour assurer la sécurité internationale, un rôle clef incombe au Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Nous espérons que les préparatifs en vue de la Conférence chargée de l'examen du TNP en 2005 contribueront à consolider les positions du plus grand nombre possible d'États pour réaliser les principaux buts et objectifs de ce Traité.

Le Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, qui est maintenant entré en vigueur, a constitué une importante contribution de la part de la Russie au renforcement de la stabilité stratégique et démontré que la Russie remplit ses obligations en vertu du TNP. Nous sommes convaincus que ce Traité va au-delà du cadre des relations bilatérales et répond aux intérêts de tous les pays.

M. Alexandre (Haïti), Vice-Président, assume la présidence.

Nous pensons qu'un élément substantiel du désarmement nucléaire réside dans la destruction des matériaux utilisés dans la production d'armements qui sont en surplus et dans la réduction des armes nucléaires. Nous continuons à mettre en oeuvre l'accord entre les Gouvernements de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique en date du 18 février 1993 au sujet de l'élimination de l'uranium hautement enrichi extrait des armes nucléaires.

Nous soutenons le Projet de l'AIEA sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants, qui est mis en oeuvre sous les auspices de l'Agence et dans le cadre de la résolution de la Conférence générale adoptée en 2000 sur le renforcement des activités de l'Agence liées à la science, à la technologie et à leurs applications. Ce Projet représente une mesure pratique vers la mise en oeuvre de l'initiative du Président de la Fédération de Russie, M. Poutine, annoncée au Sommet du Millénaire en matière du développement des technologies de prolifération nucléaires sûres.

Nous constatons également qu'en septembre la Conférence générale de l'AIEA a approuvé la

résolution proposée par la Russie sur les activités de l'Agence dans ce domaine. Ces derniers temps, la Russie prête une attention accrue à la recherche et au développement de nouvelles technologies nucléaires. Conformément à la stratégie de développement de l'énergie nucléaire en Russie dans la première moitié du XXI^e siècle, un certain nombre de projets novateurs utilisant les réacteurs thermiques et les neutrons rapides sont en cours. Cela permettra notamment de régler le problème de la sûreté de l'utilisation du plutonium à des fins militaires et énergétiques et de préparer la transition à un cycle intégralement fermé de combustible.

J'aimerais maintenant aborder quelques aspects des activités de l'Agence sur lesquels l'attention de la communauté internationale s'est concentrée. Nous suivons l'évolution du programme nucléaire de l'Iran et nous nous félicitons des mesures prises par ce pays pour entamer un dialogue avec l'AIEA afin de résoudre les questions en suspens.

Nous apprécions le travail fait à l'heure actuelle par Téhéran et par les experts de l'AIEA, qui marque un certain progrès dans la bonne direction. Nous pensons qu'à l'avenir, tous les problèmes existants entre l'AIEA et l'Iran devraient être résolus par voie de coopération.

Nous attendons de l'Iran qu'il explique pleinement les dispositions de la résolution du mois de septembre adoptée par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Nous considérons que cette résolution constitue un plan de travail pour l'AIEA et l'Iran afin de tirer au clair dès que possible les problèmes en suspens. Nous espérons que d'ici la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs, des progrès sensibles auront été faits dans l'application de ces mesures contenues dans la résolution de septembre et nous espérons également que cette question ne relèvera plus du débat politique, mais se situera davantage dans la routine du travail entre l'Agence et un État Membre.

Nous nous félicitons de ce que l'Iran se soit déclaré prêt à signer le protocole additionnel aux accords de garantie avec l'Agence et à s'abstenir d'effectuer des opérations mettant en jeu des éléments sensibles du cycle du combustible nucléaire, en particulier les expériences d'enrichissement de l'uranium. Nous considérons que ces décisions sont de la part des dirigeants iraniens un grand pas dans la bonne direction. Nous estimons qu'à l'heure actuelle la

question du programme nucléaire iranien est excessivement politisée. Nous espérons qu'il sera possible de ramener cette question dans le cadre des activités régulières d'inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Pour le moment, nous ne voyons aucune raison de réduire notre coopération dans le domaine nucléaire avec la République islamique d'Iran, qui est parfaitement transparente et ne viole pas les obligations internationales, que ce soit celles de la Russie ou de l'Iran.

Pour ce qui est du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, nous voudrions dire que la Russie a fait des efforts politiques et diplomatiques en vue d'une reprise rapide des pourparlers à six pour régler le problème nucléaire nord-coréen. Nous nous félicitons de l'accord de principe sur la reprise des pourparlers multilatéraux dans le cadre du processus de Beijing. Nous devons trouver une solution globale à ce problème, qui devrait inclure des mesures pour faire de la péninsule coréenne une zone non-nucléaire, qui arrêterait le programme nucléaire militaire de Pyongyang, qui ferait à nouveau de la République populaire démocratique de Corée une partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), permettrait la reprise de sa coopération avec l'AIEA, et prendrait pleinement en compte les intérêts légitimes de la République populaire démocratique de Corée en garantissant, par exemple, sa sécurité et en créant un climat favorable à son développement économique normal. Nous estimons que la décision de Pyongyang de se retirer du TNP n'est pas irréversible.

Pour terminer, permettez-moi d'exprimer mon appui à la résolution consensuelle sur le rapport de l'AIEA rédigée par nos collègues espagnols. La Russie est sensible au travail qu'effectue l'AIEA et elle est l'un des auteurs du projet de résolution A/58/L.10.

Puis-je également saisir cette occasion pour inviter les représentants des États Membres à la réunion sur les mesures de non-prolifération russo-américaines destinées à faire face aux obstacles à la sécurité mondiale, réunion qui sera coprésidée par le Ministre de l'énergie atomique russe, M. Rummyantsev, et le Secrétaire à l'énergie américain, M. Abraham. Cette réunion se tiendra en la salle du Conseil économique et social à 16 heures, le 5 novembre.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour exprimer notre reconnaissance à notre cher ami, M. ElBaradei, pour sa présentation du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). La direction dynamique de M. ElBaradei est un symbole du louable travail réalisé par l'Agence, quelquefois dans des conditions très difficiles.

L'AIEA est une instance internationale unique dont les obligations statutaires ont été conçues pour promouvoir le développement au moyen d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Son expérience technique est sans pareille, et ses buts et objectifs sont justes.

L'épuisement rapide des ressources fossiles a ravivé la demande d'énergie nucléaire. Nous sommes confortés de voir que le rapport de l'Agence a souligné la demande croissante d'énergie nucléaire pendant l'année 2002. Le rythme de construction des différents réacteurs, en particulier en Extrême-Orient et en Asie du Sud, pourrait s'accélérer davantage si les États n'étaient pas soumis à des restrictions excessives. Grâce aux technologies novatrices, les centrales nucléaires sûres sont une réalité et elles pourraient être construites dans les pays où l'énergie fait défaut. À cet égard, le rôle de l'AIEA dans le transfert des technologies sûres aux pays en développement a pris une plus grande importance. Nous espérons que l'Agence élaborera une politique détaillée à cette fin.

Le rôle que joue l'Agence dans le développement a été dûment reconnu lors du Sommet mondial pour le développement durable comme étant la promotion d'une action spécifique pour le développement d'une énergie durable au moyen d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. De plus, il faut souligner le rôle de l'Agence dans la promotion des liens entre la paix, la croissance économique et la technologie.

Les aspects du mandat de l'AIEA relatifs à la sûreté et à la vérification demeurent des piliers importants de son mandat. L'Agence a mis en route des mesures en ce qui concerne la sûreté des matières nucléaires. Il est nécessaire de porter notre attention sur la sécurisation des sources dites « orphelines » de ces matières, qui posent un danger immédiat si elles venaient à tomber entre de mauvaises mains. Le rapport de l'Agence souligne cet aspect et nous approuvons pleinement les mesures qui ont été suggérées pour y remédier.

En ce qui concerne le renforcement du système de garanties de l'Agence, le Pakistan estime qu'il est essentiel de maintenir un équilibre entre l'aspect promotionnel et les préoccupations relatives à la sûreté et à la sécurité des fonctions de l'Agence. Les garanties de l'Agence ne devraient pas servir à remplir des objectifs de politique partisans. Son régime de vérification ne restera crédible que s'il est appliqué sans discrimination, comme l'énonce le Statut de l'Agence.

Le Gouvernement pakistanais attache la plus haute importance au Programme de coopération technique de l'AIEA qui offre des chances uniques aux pays en développement. Compte tenu de nos ressources limitées en combustible fossile, le Pakistan a fait de la production d'énergie nucléaire un élément indispensable de notre stratégie énergétique nationale. Nous sommes d'autre part extrêmement sensibles au risque de pollution industrielle, attendue du fait de notre croissance économique. Ceci nous oblige à promouvoir la production d'énergie nucléaire dans les années à venir. Les excellents résultats du Pakistan en matière d'utilisation et de sûreté de ses deux centrales nucléaires et l'existence d'une infrastructure fiable nous ont encouragés à nous doter d'une autre centrale nucléaire identique à celle de Chashma.

Les activités futures de production d'énergie nucléaire ne seront pas simplement limitées à la construction de nouvelles centrales nucléaires, mais comprendront l'utilisation de certaines de ces centrales pour alimenter des usines de dessalement. Nous travaillons à une première unité de dessalement de démonstration à la centrale nucléaire de Karachi. Le Pakistan applique également la science nucléaire au développement de l'agriculture et de la santé et à la remise en valeur des terres abandonnées. Nous apprécions la coopération croissante entre la Commission de l'énergie atomique pakistanaise et l'AIEA dans ces domaines. Le Pakistan souhaite jouer un rôle sérieux dans les efforts internationaux pour promouvoir le Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants pour permettre au Pakistan de bénéficier de centrales nucléaires sûres, économiques et qui se prêtent mal à la prolifération dans le futur.

Nous sommes particulièrement sensibles à la sûreté et à la sécurité de nos installations nucléaires, en particulier au moment où le Pakistan étend sa production d'énergie nucléaire pour soutenir son

développement économique. Nous avons créé avec succès une solide culture de sûreté dans nos activités nucléaires et nous adhérons avec zèle aux principes de la Convention sur la sûreté nucléaire. Nous avons renforcé nos mesures de sécurité autour de nos installations nucléaires pour éviter les possibilités de terrorisme nucléaire ou de trafic illicite de matières nucléaires. Nous poursuivrons notre participation active à l'initiative de l'Agence de renforcer la Convention sur la protection physique des matières nucléaires.

Nous plaçons tous de grands espoirs en l'AIEA pour la promotion du développement socioéconomique de ses États membres. La coopération technique de l'Agence nécessite une réévaluation de son cadre actuel grâce à laquelle elle pourra prêter aide aux États membres sur une base non discriminatoire et équitable. Les mesures suivantes peuvent aider à renforcer le rôle de coopération de l'Agence. Premièrement, il est nécessaire de préserver le caractère technique de l'AIEA et d'assurer son fonctionnement conformément à son mandat statutaire sans politiser son ordre du jour. Deuxièmement, il est impératif de maintenir l'équilibre entre les dispositions promotionnelles de l'Agence et ses fonctions concernant la vérification, la sûreté et la sécurité. Troisièmement, il s'agit de la portée des activités de coopération technique de l'Agence et le rôle que ces activités peuvent jouer pour aider le développement et l'application pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques ainsi que le transfert de technologie aux pays en développement. Quatrièmement, il s'agit de garantir la fourniture plus effective des ressources consacrées aux activités de coopération technique, de transfert de technologie et aux centres de formation dans les pays en développement. Et cinquièmement, il s'agit de renforcer la participation des pays en développement à la conception et à la mise en oeuvre des projets de coopération technique, ainsi que la sous-traitance avec les États membres en développement dans le cadre de programmes de coopération technique.

Enfin, nous sommes heureux que le projet de résolution de cette année sur le rapport de l'AIEA ait pris en compte les préoccupations de tous les États Membres. Le nouveau texte exclut les éléments prêtant à controverse qui ont empêché par le passé l'adoption par consensus d'une résolution sur cette question. Nous nous sommes associés au consensus, et nous serions

heureux de figurer sur la liste des auteurs du projet de résolution.

M. Motomura (Japon) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement japonais, je tiens à exprimer ma gratitude à M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour sa déclaration ainsi que pour avoir préparé le rapport de l'Agence figurant dans le document A/58/312.

Le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) représente un élément clef de la paix et de la stabilité mondiales et sert notre intérêt commun à tous. Au vu de la situation actuelle, je tiens à réaffirmer l'attachement indéfectible de mon gouvernement au régime du TNP.

Au Japon, la loi fondamentale sur l'énergie atomique limite strictement l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Le Japon, seul pays à avoir subi les ravages nucléaires, continue d'adhérer fermement à la politique de longue date des trois principes de la non-nucléarisation. Ces principes prévoient que nous ne détiendrons ni ne produisons des armes nucléaires ni n'autoriserons leur introduction au Japon. Cette politique ne changera pas : le Japon ne possèdera jamais d'armes nucléaires. Le Japon s'acquittera de ses obligations au titre de son accord de garanties avec l'AIEA et de son Protocole additionnel afin d'assurer la pleine transparence de ses activités dans le domaine nucléaire, y compris dans son utilisation du plutonium.

L'utilisation appropriée de l'énergie atomique à des fins pacifiques contribue grandement au bien-être de l'humanité et au développement socioéconomique dans le monde entier. Elle réduit au minimum également la charge qui pèse sur l'environnement. L'option de l'énergie nucléaire revêt donc une importance vitale pour l'humanité. Dans l'état actuel des choses – alors que le régime du TNP et les garanties de l'AIEA sont confrontés à des difficultés – les activités de l'AIEA aux fins du renforcement et de la promotion de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et de la non-prolifération sont d'autant plus pertinentes et remarquables.

Compte tenu des nouvelles difficultés auxquelles le régime du TNP est confronté, le système des garanties de l'AIEA doit être renforcé. À cette fin, nous devons promouvoir l'universalité des protocoles additionnels. À l'heure actuelle, 78 États ont signé ces

protocoles, mais seulement 37, dont le Japon, les ont mis en vigueur. Ces chiffres sont loin d'être satisfaisants. Mon gouvernement voudrait demander aux pays qui ne l'ont pas encore fait de signer et de conclure des protocoles additionnels.

En coopération avec l'AIEA, le Gouvernement japonais a accueilli la Conférence internationale sur l'élargissement de l'adhésion aux garanties renforcées de l'AIEA à Tokyo en décembre 2002. La Conférence de Tokyo – qui visait à consolider les acquis des séminaires régionaux précédents – a été couronnée de succès et comptait 82 participants venus de 36 pays des quatre coins du monde. Les participants ont réaffirmé l'importance des protocoles additionnels, et le résumé de la Conférence établi par le Président a énoncé une série de mesures envisagées pour encourager l'adhésion aux protocoles additionnels. Conformément aux résultats de la Conférence, nous continuerons à déployer des efforts tendant à l'universalité des protocoles additionnels, en s'inspirant de la vaste expérience que nous avons acquise au cours de sa mise en oeuvre.

Depuis les attaques terroristes du 11 septembre perpétrées il y a deux ans, la sécurité nucléaire est devenue une question importante pour la communauté internationale. L'AIEA joue un rôle fondamental dans ce domaine. Il convient de noter que les participants à la Conférence internationale sur la sécurité des sources radioactives, qui s'est tenue à Vienne en mars 2003, ont convenu de l'importance de la sécurité des sources radioactives dans le cadre de la lutte contre le terrorisme nucléaire. En outre, au Sommet d'Evian du Groupe des Huit (G-8) qui s'est tenu cette année, les dirigeants du G-8 sont parvenus à un accord sur une déclaration et un programme d'action pour assurer la sécurité des sources radioactives. Le Japon, en tant que membre du G-8, continue de prendre les mesures qui s'imposent dans ce domaine et espère aussi que la communauté internationale s'emploiera à améliorer la gestion des sources radioactives et à appuyer le rôle de l'AIEA à cet égard.

La question nucléaire en Corée du Nord a avivé les tensions internationales depuis octobre 2002. Il est regrettable que la Corée du Nord continue de ne pas respecter son accord de garanties avec l'Agence et poursuit la mise au point d'armes nucléaires. C'est un problème très grave pour la paix et la sécurité non seulement de la région, mais aussi de la communauté internationale tout entière.

La position fondamentale de mon gouvernement s'agissant de la question nucléaire en Corée du Nord est la suivante. Premièrement, le fait que la Corée du Nord mette au point, possède et transfère des armes nucléaires est totalement inacceptable. Deuxièmement, la Corée du Nord doit respecter toutes les obligations internationales relatives à la question nucléaire, en vertu notamment du TNP. Troisièmement, la Corée du Nord doit démanteler son programme d'armement nucléaire et son programme de mise au point d'armes nucléaires de façon intégrale, vérifiable et irréversible.

Mon gouvernement s'efforce de parvenir à un règlement pacifique et diplomatique de la question nucléaire grâce aux pourparlers à six. Mon gouvernement exhorte la Corée du Nord à prendre des mesures positives et responsables afin de régler la question. Le Japon est d'avis que l'AIEA peut jouer un rôle important dans la vérification de la question nucléaire en Corée du Nord, et nous continuerons d'appuyer les efforts de l'Agence pour trouver une solution pacifique à ce problème.

S'agissant des décisions prises récemment par le Gouvernement iranien concernant son programme nucléaire – qui sont dans l'ensemble conformes aux exigences énoncées dans la résolution adoptée par le Conseil des gouverneurs en septembre dernier – le Japon considère que cette évolution est positive. Il importe toutefois que l'Iran agisse conformément à ses propres décisions et qu'il respecte pleinement la résolution du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Le Japon suivra de près les actions de l'Iran, et nous accorderons une attention particulière au prochain rapport du Directeur général, tout en coopérant étroitement avec la communauté internationale et l'AIEA dans les efforts pour régler cette question.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer le ferme attachement de mon gouvernement et son appui aux activités de l'AIEA afin que l'Agence s'acquitte de sa noble mission sous la direction de son Directeur général.

M. Oyugi (Kenya) (*parle en anglais*): Je voudrais féliciter le Président, au nom de ma délégation, de la manière magistrale avec laquelle il continue à guider les travaux de l'Assemblée. Je l'assure du soutien et de la coopération de ma délégation.

Je tiens aussi à féliciter le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique,

M. Mohammed ElBaradei, de son rapport très complet pour l'année 2002 et des renseignements supplémentaires sur les principales activités de 2003.

Le Kenya est et reste un ferme partisan des efforts déployés par l'Agence pour renforcer le régime de la non-prolifération nucléaire, ainsi que l'emploi pacifique de l'énergie nucléaire dans le cadre du développement durable. Je tiens à exprimer l'engagement du nouveau Gouvernement kényen à appuyer la contribution indispensable qu'apporte l'Agence dans ces domaines essentiels.

Ma délégation attache une très haute importance à la responsabilité capitale assumée par l'Agence, qui consiste à apporter aux États Membres des assurances finales et indépendantes concernant la sécurité et l'usage adéquat de toutes les matières nucléaires dans le monde, conformément aux obligations et engagements internationaux. À cet égard, je tiens à dire que ma délégation se félicite de la conclusion à laquelle est parvenue l'agence, à savoir que, pour l'essentiel, toutes les matières nucléaires ou autres éléments placés sous le régime des garanties n'ont été utilisés qu'à des fins pacifiques et ont été correctement comptabilisés en 2002.

La non-prolifération nucléaire telle qu'elle est définie par le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) fait plus qu'exiger des États qu'ils renoncent à leur droit de mettre au point des armes nucléaires; elle comprend aussi l'obligation pour les États déjà détenteurs de l'arme nucléaire d'y renoncer. L'engagement en faveur du désarmement, affirmé par les États détenteurs de l'arme nucléaire à la Conférence des parties chargée de l'examen du TNP en 2000 doit donc être respecté. Les appels lancés par les États détenteurs de l'arme nucléaire à d'autres États pour que ceux-ci renoncent à leurs ambitions nucléaires auraient davantage de poids et seraient investis d'une plus grande autorité morale si ces détenteurs se montraient eux-mêmes plus fortement partisans du désarmement nucléaire.

Il est décevant de constater qu'au contraire, certains États détenteurs de l'arme nucléaire mènent des recherches sur de nouveaux types d'armes nucléaires et élaborent des plans stratégiques qui envisagent l'emploi de telles armes. Ces initiatives portent gravement atteinte aux engagements souscrits dans le cadre du TNP et nuisent considérablement à l'objectif d'adhésion universelle au TNP. Ma

délégation est également découragée de constater que la dernière Conférence organisée dans le cadre de l'article XIV, en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue à Vienne en septembre 2003, n'a réalisé aucun progrès sensible quant à la ratification du Traité par les pays restants de l'Annexe II. Pourtant, la rapide entrée en vigueur du Traité était la première des 13 mesures pratiques en faveur du désarmement sur lesquelles les participants à la Conférence des parties chargée de l'examen du TNP s'étaient mis d'accord en 2000. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, il est capital que le moratoire sur les explosions expérimentales, ou toute autre explosion d'arme nucléaire, soit maintenu.

La délégation kényenne se félicite de la détermination dont fait preuve l'Agence, comme le Directeur général l'a souligné dans son Rapport, à poursuivre le développement du nombre toujours croissant d'applications pacifiques de l'énergie nucléaire, comme par exemple le dessalement de l'eau de mer, des procédés de stérilisation d'insectes, les mutations et reproductions de cultures vivrières, ainsi que d'autres applications dans le domaine de la médecine nucléaire. Les activités dont l'Agence a, à juste titre, poursuivi le développement par le biais de ses cadres de coopération technique, sont d'un intérêt particulier pour ceux d'entre nous qui venons de pays en développement.

J'ai le plaisir de pouvoir porter à la connaissance de l'Assemblée de précieuses réussites obtenues dans le cadre des activités de coopération technique de l'Agence au Kenya. Celles-ci comprennent actuellement l'utilisation de techniques nucléaires pour favoriser les rendements des cultures et améliorer le diagnostic et la maîtrise de maladies touchant le bétail. Nous sommes par exemple parvenus à élaborer une variété de blé améliorée, qui bénéficie d'une meilleure résistance à la sécheresse, aux insectes et aux maladies.

L'un des principaux obstacles à une production agricole et agroalimentaire accrue en Afrique subsaharienne est l'infestation par la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase. Nous sommes par conséquent heureux que la technique de stérilisation des insectes (SIT) élaborée par l'Agence, dont l'efficacité dans l'éradication de la mouche tsé-tsé a déjà été démontrée, ait été étendue à plusieurs pays africains, dont le Kenya. Les dirigeants africains ont reconnu l'ampleur du problème de la mouche tsé-tsé et ont lancé la

Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase, connue par son sigle anglais de PATTEC. Il est réconfortant de savoir que l'Agence et le Bureau de coordination du PATTEC au sein de la Commission de l'Union africaine se sont mis d'accord sur les modalités d'incorporation des activités du PATTEC à l'ordre du jour du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Les programmes de l'Agence pour la santé humaine au Kenya comprennent l'amélioration du système de santé national, en particulier dans les domaines du diagnostic et de la radiothérapie. Nous allons bientôt demander à l'Agence de considérer deux nouvelles propositions de projets d'assistance à la mise en place de deux centres de radiothérapie qui serviraient des patients dans des zones rurales. Au vu du succès incontestable de la technique de stérilisation des insectes dans la lutte contre la mouche tsé-tsé, nous avons bon espoir qu'avec l'inauguration du projet de recherche sur l'application de la technique SIT à l'éradication des moustiques vecteurs de paludisme au laboratoire de l'Agence à Seibersdorf, le projet Faire reculer le paludisme va bientôt recevoir une impulsion décisive.

Le Kenya travaille également avec l'Agence, sur la mise en oeuvre d'un projet régional dans le secteur de l'eau, intégrant l'hydrologie isotopique. Le projet vise à corriger les insuffisances de l'approvisionnement en eau dans notre région en y appliquant des techniques d'analyse nucléaires. Nous sommes convaincus que l'Agence bénéficie de ressources considérables pour apporter une plus grande contribution dans ce domaine, afin de parvenir à des solutions durables.

Avec l'éclosion de techniques nucléaires pacifiques au XXI^e siècle, une culture extrêmement stricte en matière de sécurité est un élément indispensable à la réussite de tous ces programmes. Ma délégation apprécie par conséquent grandement le soutien apporté par l'Agence, dans le cadre de son projet sur l'infrastructure de protection contre les rayonnements ionisants, au Bureau kényen de radioprotection. L'aide offerte par l'Agence a pris la forme de dons de matériel au Bureau de radioprotection et d'une assistance à la mise en place d'un système de contrôle de l'exposition sur le lieu de travail. Le gouvernement revoit également sa loi sur la protection contre les rayonnements pour la rendre

conforme aux Normes fondamentales de radioprotection.

Au fur et à mesure que le Kenya poursuit, comme d'autres pays en développement, son intégration de techniques nucléaires modernes dans son développement technologique, il est de plus en plus important de disposer de personnel hautement compétent formé aux sciences de l'atome. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants des efforts de l'Agence pour offrir des possibilités de formation à nos scientifiques, et nous encourageons l'Agence à élargir sa coopération dans cet important domaine qu'est le développement des ressources humaines. Nous nous félicitons également de la création de la World Nuclear University, et nous espérons que cette initiative contribuera à résoudre le problème du manque de scientifiques nucléaires, notamment dans les pays en développement.

Le Kenya a conscience des défis redoutables que doit relever l'Agence en tant que seul organe spécialisé du système des Nations Unies chargé de faire progresser l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. C'est un rôle que l'Agence assume de manière remarquable. Toutefois, elle ne pourra continuer à l'assumer que si les États Membres soutiennent son programme de travail en mettant à sa disposition les ressources financières nécessaires. Ma délégation forme l'espoir que les pays Membres entendront l'appel lancé par le Directeur général en faveur d'un financement à la fois durable et prévisible de l'Agence.

Je voudrais, à nouveau, remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique et son équipe pour l'excellent travail accompli durant l'année écoulée. Ma délégation est convaincue qu'ils continueront à relever les défis qui les attendent avec le même professionnalisme que celui dont ils ont fait preuve jusqu'à présent.

La séance, suspendue à 16 h 25, est reprise à 16 h 45.

Le Président assume de nouveau la présidence.

**Allocution de M. Yoweri Kaguta Museveni,
Président de la République de l'Ouganda**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a l'honneur d'accueillir S. E. le Président de l'Ouganda, qui a gracieusement accepté de nous entretenir du thème « Produits de base et développement :

l'expérience ougandaise ». Monsieur le Président, je vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée générale et vous remercie très sincèrement de votre présence.

Cela fait de nombreuses années que la communauté internationale débat de la question sur laquelle vous allez intervenir : comment faire face aux problèmes des économies tributaires des produits de base? Il s'agit d'une question cruciale pour la très grande majorité des pays en développement. En effet, le déclin et la volatilité des prix des produits de base, conjugués aux pratiques suivies dans le monde développé en matière de politique commerciale, y compris la progressivité des droits et les crêtes tarifaires, font partie des facteurs qui freinent considérablement l'action en faveur du développement des pays tributaires des produits de base.

Il est donc parfaitement compréhensible que les produits de base doivent être une question prioritaire pour l'ONU. Monsieur le Président, votre venue ici aujourd'hui souligne cela et nous offre, par ailleurs, l'occasion très utile d'aborder plusieurs questions relatives aux produits de base.

De plus, le rapport de la Réunion de personnalités sur des questions relatives aux produits de base nous a été d'une aide inestimable pour traiter la question des produits de base et passer en revue les actions à entreprendre afin d'enregistrer de nouveaux progrès. Ce rapport a été élaboré après que l'Assemblée générale a demandé à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) de tenir une Réunion de personnalités, qui a eu lieu à Genève les 22 et 23 septembre 2003. Le rapport des personnalités éminentes a fait l'objet d'un débat lors de la récente réunion du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED.

La semaine dernière, nous avons eu l'occasion d'examiner de nombreuses questions liées aux produits de base, notamment pendant le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, ainsi qu'au sein du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur les produits de base, qui s'est réuni le 27 octobre pour examiner le rapport des personnalités éminentes.

Nous avons examiné de manière franche et directe les questions telles que la dépendance des produits de base, les effets de l'économie de marché sur cette dépendance, l'utilisation des produits de base en tant que véhicules d'investissement et de

spéculation sur des marchés financiers libres et déréglementés et les effets de ce phénomène sur l'instabilité naturelle des recettes provenant des produits de base.

La Réunion de personnalités éminentes, en particulier, a fait des recommandations importantes qui devraient être étudiées par l'Assemblée générale sur des questions liées à l'accès au marché, à la surproduction de produits de base, au financement compensatoire et au renforcement des capacités et des institutions. On dit également qu'en guise de solution à long terme, on pourrait reconsidérer la création d'un fonds de diversification des exportations internationales. La Deuxième Commission de l'Assemblée est actuellement en train d'examiner plus avant la question des produits de base.

La Réunion de personnalités éminentes et les débats sur la question des produits de base, y compris par le Groupe à composition non limitée, envoient un message important : il est temps de prendre des mesures d'urgence pour aider les pays tributaires des produits de base à atteindre un niveau plus élevé de croissance, d'emplois et de revenus.

Toutes les initiatives dans le domaine des produits de base bénéficieront largement de l'allocation qui sera prononcée aujourd'hui par le Président de l'Ouganda. L'Ouganda illustre à bien des égards l'expérience des pays pauvres tributaires des produits de base. L'Ouganda a dû faire face à des problèmes de développement du fait de l'instabilité des prix des produits de base, de la baisse constante des prix de ces produits et des politiques commerciales du monde en développement. On note des signes encourageants qui annoncent un environnement plus propice à la croissance et au développement pour l'Ouganda et pour d'autres pays tributaires des produits de base.

Le Président Museveni est bien placé pour faire part à l'Assemblée générale des difficultés particulières que l'Ouganda a rencontrées et qu'il continue de rencontrer en tant que pays en développement tributaire des produits de base. Nous saurons également gré au Président de nous faire part de ses vues sur les efforts déployés par son gouvernement afin de permettre à l'Ouganda de saisir toutes les occasions possibles pour promouvoir la croissance et le développement. Monsieur le Président, nous attendons

avec impatience l'allocation importante que vous allez prononcer devant cette Assemblée.

Je donne maintenant la parole à Mme Louise Fréchette, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies.

Mme Fréchette (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de souhaiter également la bienvenue à l'Assemblée au Président Museveni. C'est un grand plaisir de le compter parmi nous aujourd'hui, et j'attends avec impatience son allocution qui présentera l'expérience de l'Ouganda sur la très importante question du commerce et des produits de base.

L'économie mondiale a connu de profonds bouleversements ces 10 dernières années. Mais une chose a peu changé : un grand nombre de pays en développement restent largement tributaires des exportations des produits de base.

Sur 141 pays en développement, 95 dépendent des produits de base pour plus de la moitié de leurs recettes d'exportation. Pour 70 d'entre eux, ces recettes ne proviennent que de trois produits de base. Cela rend ces pays très vulnérables aux baisses et à l'instabilité des prix.

Les prix des produits de base ont effectivement chuté sur le long terme, notamment après les années 80. Entre 1980 et 2002, les prix des produits agricoles ont baissé de 47 % par rapport aux prix des produits manufacturés, et les prix des métaux et des minéraux ont baissé de 35 % par rapport aux prix des produits manufacturés. Pour certains produits de base, ces baisses de prix sont encore plus importantes. Par exemple, les producteurs de café touchent environ un tiers de ce qu'ils touchaient au milieu des années 90.

Ces baisses de prix peuvent s'expliquer par divers facteurs tels qu'une augmentation modérée de la demande, des avancées technologiques qui ont généré des produits de remplacement synthétiques et des surplus, notamment à la suite de subventions ou à des politiques peu judicieuses.

Inutile de dire que cela a privé les gouvernements et les populations des pays en développement de larges revenus renforçant ainsi la pauvreté et augmentant leurs difficultés à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour un groupe de 81 petits pays en développement, essentiellement, la perte en devises a représenté une moyenne de plus de

6 milliards de dollars par an pendant la période allant de 1995 à 2000, selon certaines estimations.

Des recettes d'exportation révisées plus faibles ont également menacé les résultats de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Huit pays pauvres très endettés ont atteint le point d'achèvement, mais du fait de la baisse des prix des produits de base, les indicateurs de la dette se sont détériorés pour certains d'entre eux.

Peu de choses sont faites pour remédier à ces problèmes de longue date. Les anciens instruments tels que les prêts d'urgence ou les stocks composant le stock régulateur n'ont plus cours. Ces derniers temps, il semble y avoir, comme l'a dit le Président Chirac, une conspiration du silence.

Le Consensus de Monterrey a mis en lumière la nécessité d'atténuer les conséquences de la volatilité extrême des revenus tirés des exportations des produits de base. Que faire ensuite?

Premièrement, il est nécessaire d'améliorer l'accès au marché. Il est regrettable que les graines de cacao accèdent sans obstacle aux marchés des principaux pays développés, alors que les produits finaux ne peuvent le faire qu'avec des droits de douane s'élevant de 15 à 30 %, et même parfois des droits de douanes maximaux plus élevés. Le cycle de développement de Doha devrait aborder ces questions pour l'ensemble des produits de base.

Deuxièmement, les pays en développement eux-mêmes devraient appliquer des politiques permettant de réduire leur propre vulnérabilité. Il est tout particulièrement important de mettre en place des cadres fiscaux à moyen terme, des filets de sécurité sociale et des fonds de réserve bien gérés pour atténuer les variations importantes dans les recettes publiques. Ce dernier élément permet également d'améliorer la responsabilité et la transparence dans la gestion publique des recettes provenant de l'exploitation des ressources naturelles, qui sont source de conflit dans plusieurs cas.

Troisièmement, il convient de réactiver certains mécanismes financiers internationaux en suspens qui compensent les fluctuations dans les recettes d'exportation, tels que la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus du Fonds monétaire international.

Quatrièmement, il convient d'explorer de nouvelles approches axées sur le marché, notamment les systèmes d'assurance et les instruments de gestion de risques. Une assistance technique est indispensable dans ce domaine.

Enfin, il y a la diversification – et c'est peut-être le point le plus important. Un grand nombre de pays en développement ont réalisé des progrès importants en matière de diversification de leurs exportations, grâce à des réformes politiques et à des investissements dans les compétences, l'éducation, l'infrastructure et les capacités technologiques. L'Ouganda, par exemple, a largement augmenté les exportations de produits tels que le poisson et les fleurs. Je suis convaincue que le Président Museveni nous en dira plus sur les efforts déployés par son pays.

Si nous voulons vraiment réduire la pauvreté et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, nous devons aborder le problème essentiel des produits de base qui touche un grand nombre de pays en développement. Je vous demande à tous d'accorder toute l'attention nécessaire à cette question et je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de vous faire part de mes réflexions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Sha Zukang, Président du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

M. Sha Zukang (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur de prendre la parole à l'Assemblée en ma qualité de Président du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), sur la question extrêmement importante et urgente des produits de base.

Les difficultés des pays en développement qui dépendent de ces produits de base occupent de nouveau une place centrale car au cours des deux dernières décennies, les produits de base en général ont perdu plus de la moitié de leur pouvoir d'achat par rapport aux produits manufacturés. Ce problème est aggravé par la volatilité endémique des prix de ces produits, qui compromet sérieusement la planification à long terme dans ces pays. D'après la CNUCED, les fluctuations mensuelles moyennes des prix de la banane, du cacao, du coton, des cuirs et des peaux, du nickel, du pétrole,

du sucre, du thé et de la plupart des huiles végétales ont dépassé 10 %, ce qui a rendu impossible pour des pays qui dépendent de l'exportation de ces produits le fait d'avoir une politique de prévision raisonnable dans leurs revenus. Par ailleurs, les produits de base représentent l'essentiel de la plupart des industries dans ces pays et donc, l'effondrement des prix mondiaux de ces produits s'accompagne d'un recul de l'industrialisation, avec des effets extrêmement négatifs sur l'emploi et le bien-être social.

Dans ce contexte, il est clair que le fait de prendre en charge efficacement les problèmes des produits de base est vital dans la recherche d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable dans les pays en développement qui dépendent de ces produits. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015 rend encore plus urgente cette tâche, qui doit nous permettre de mobiliser la volonté politique pour faire avancer ce dossier des produits de base.

L'an dernier, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de désigner des personnalités éminentes et indépendantes pour examiner et faire rapport sur les questions de produits de base, y compris la volatilité de leur prix, les termes de l'échange en déclin et l'impact que ceux-ci ont sur les efforts de développement des pays en développement dépendant de ces produits. Ce groupe de 15 membres de divers horizons a, sur la base d'une analyse et d'une discussion ouvertes, franches et approfondies, élaboré 15 recommandations réalistes, concrètes et précises. Les recommandations dans trois domaines majeurs, traitant des solutions à court, moyen et long terme, et s'adressant à des publics et institutions clairement identifiés, soulignent les priorités suivantes : premièrement, un accès aux marchés accru, équitable et prévisible pour les produits importants pour les pays en développement, aspect lié de près aux négociations sur le commerce; deuxièmement, le traitement des problèmes d'offre excessive, qui incluent non seulement les subventions, mais également les gains de productivité; troisièmement, le fait de rendre les plans de financement compensatoire opérationnels; quatrièmement, le renforcement des capacités et des institutions; et cinquièmement, l'étude de possibilités de création d'un nouveau fonds de diversification

international pour traiter du problème avec des ressources suffisantes.

Le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED a examiné le rapport des personnalités éminentes et indépendantes le 17 octobre 2003. Lors du débat, il y a eu unanimité de vues sur le besoin urgent de trouver une solution aux problèmes des produits de base. La plupart des orateurs ont également estimé que la question mérite l'attention de l'Organisation mondiale du commerce et qu'une reprise rapide des négociations de Doha pourrait créer une occasion concrète de traiter de la question des produits de base, en particulier dans des domaines tels que le retrait de subventions affectant négativement le commerce et d'autres pratiques commerciales qui nuisent à l'accès aux marchés des produits agricoles. L'on a également reconnu que l'action nécessaire pour traiter efficacement de la question des produits de base concerne de nombreux acteurs institutionnels, y compris la CNUCED, concernant l'analyse des tendances des produits de base et le développement des capacités; le Fonds monétaire international et la Banque mondiale sur le financement compensatoire; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds commun pour les produits de base, et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, sur la diversification; le Centre du commerce international, sur la promotion des exportations; et les principaux acteurs du secteur privé dans les marchés de produits de base, sur les questions de commerce équitable.

Ce matin, j'ai fait rapport à la Deuxième Commission sur tous ces aspects et souligné la nécessité de maintenir une visibilité élevée et une importance accrue pour la question des produits de base jusqu'à ce que des solutions durables soient trouvées. J'ai indiqué que des mesures sur les recommandations des personnalités indépendantes doivent être prises immédiatement et que la prochaine CNUCED XI doit servir à donner une meilleure impulsion à ce travail et à renforcer davantage la capacité de la CNUCED à mettre en oeuvre intégralement les aspects des recommandations relevant de son mandat.

Pour terminer, j'exhorte l'Assemblée à apporter toute l'aide possible pour briser ce que l'on appelle la conspiration du silence sur les souffrances de longue date des pays dépendant des produits de base. Il est facile de conseiller ces pays à laisser simplement les

forces du marché agir. Ce type d'attitude ne serait pas conforme aux réalités des politiques que de nombreux pays mettent en oeuvre, à tort ou à raison, dans leurs propres secteurs de produits de base. La raison pour laquelle nous insistons sur une recherche de solutions pour les pays dépendant des produits de base est qu'il s'agit d'une question internationale et que les pays concernés n'ont pas la capacité de procéder aux ajustements douloureux mais nécessaires pour restructurer leur économie sans un appui international. De ce fait, il s'agit d'une question sur laquelle les pays développés doivent faire preuve de volonté politique et agir de bonne foi. Le rapport du groupe d'éminentes personnalités représente des propositions novatrices, qui s'inspirent d'une longue expérience et des récentes tendances du système commercial multilatéral, qui doivent constituer la base de cette action.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va à présent entendre une allocution du Président de la République de l'Ouganda.

M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, est escorté dans la salle de conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations unies à S. E. M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, et je l'invite à prendre la parole à l'Assemblée.

Le Président Museveni (*parle en anglais*) : Ma présence ici est un heureux accident; j'étais là pour d'autres raisons et l'on a suggéré que je puisse souhaiter intervenir devant cet important organe. Je n'ai pas préparé de discours écrit mais vu qu'il s'agit d'un sujet que je connais bien, je vais partager avec l'Assemblée un certain nombre de points. En outre, j'ai récemment pris la parole lors d'une conférence à Tokyo (Japon) sur un sujet similaire à celui dont l'Assemblée débat, et cette déclaration sera distribuée aux membres.

Lorsque je parle de produits de base, j'entends bien qu'on les a baptisés autrement. Leur nom de baptême est « matières premières ». Normalement, dans notre région du monde, on a son nom, et puis, on a un nom de baptême, chrétien, ou musulman, si l'on est musulman. C'est ainsi que je me nomme Yoweri Museveni. Mon nom est Museveni et Yoweri est mon nom de baptême. On a donc baptisé les produits de

base « matières premières » parce que je ne vois personne donner à des tissus, par exemple, le nom de produits de base.

Ainsi, lorsque l'on parle de textiles, le terme « produits de base » n'est pas utilisé. Lorsque l'on parle de voitures, on n'utilise pas le terme « produits de base ». Le terme désigne principalement les minéraux et d'autres produits naturels non transformés. Maintenant, je n'ai pas lu le rapport des personnes éminentes, je ne sais pas comment elles définissent les produits de base, mais ce que je comprends, par produits de base, ce sont des matières premières non transformées qui seront utilisées pour la fabrication de quelque chose.

Produire des matières premières n'est pas une erreur. L'erreur, c'est de dépendre uniquement des matières premières pour son avenir – voilà où réside l'erreur. Les matières premières sont nécessaires, elles sont précieuses, elles sont à la base de l'industrialisation, mais l'erreur de ces 95 pays – qu'on a pris en exemples, comme mon pays – est de dépendre uniquement des exportations de matières premières. C'est là que se situe l'erreur.

L'erreur se situe à deux niveaux : premièrement, la dépendance unique par rapport aux exportations de matières premières; et deuxièmement, le fait qu'on n'apporte pas de valeur ajoutée à ces matières premières. Lorsque l'on cumule les deux erreurs, que se passe-t-il? On souffre quatre fois. Pour commencer, on n'obtient qu'un dixième de la valeur de ses produits. L'Ouganda, pour sa part, produit la plupart de ces matières premières dont nous parlons : le coton, le café, le thé, le tabac, les minéraux, nous produisons tout cela.

Prenons l'exemple du coton. La production du coton se fait en plusieurs étapes. Il y a d'abord la culture du coton. Une fois le coton récolté, la phase suivante est l'égrenage du coton. Par égrenage on entend la séparation du coton de ses graines, qui donne ce que l'on appelle le coton-fibres. L'étape suivante est le filage ou la filature, pour obtenir le fil de coton. L'étape qui suit sera le tissage, qui permettra d'obtenir le tissu. L'étape d'après sera la finition, l'impression etc. Ensuite vient l'étape de la coupe qui donne un vêtement, comme nous en portons tous ici. L'Ouganda, par le passé, achevait sa contribution au produit de coton à l'étape de l'égrenage. L'Ouganda a donc exporté du coton-fibres, c'est-à-dire du coton égrené.

Qu'est-ce que cela signifie? J'entends normalement parler des pays donateurs, et je ne sais pas ce qui est le contraire de donateur. Le contraire de donateur doit être « donataire », celui qui reçoit les donations. Car s'il y a un donateur, il doit y avoir un « donataire ». En réalité, les « donataires » sont les donateurs de fait. Les pays africains, dont le mien, sont de grands pays donateurs, mais ils font ce don dans l'ignorance : ils ne savent pas qu'ils sont des donateurs. Comment sont-ils donateurs? Comment mon pays est-il un donateur?

Si, comme nous le faisons la plupart du temps, j'exporte du coton à l'état de fibres, c'est-à-dire après que j'en aie retiré les graines, j'obtiens, aux cours actuels, un dollar et 22 cents par kilogramme. Si ce kilogramme est transformé en fil, si quelqu'un d'autre se charge de la filature, la valeur va en être multipliée par trois. Donc, s'il avait un dollar et vingt cents, il aurait maintenant trois dollars et soixante cents. Si l'on tisse ce coton, on en multiplie la valeur par six. Si on le confie au tailleur pour en faire un vêtement comme celui-ci, la valeur en est multipliée par 10. Par conséquent, alors que j'obtiens 1,20 dollar en exportant le coton-fibres, je reçois du même coton, si je le transforme jusqu'au produit final pour en faire un vêtement comme celui-ci, 12 ou 15 dollars.

Par conséquent, lorsque j'exporte du coton-fibres, qu'est-ce que je fais? Je suis un donateur, un mégadonateur; je ne fais pas un petit don, mais un très grand don. Je donne, disons, trois ou quatre choses. Premièrement, je donne neuf dollars ou 10 dollars, pour chaque kilogramme de coton que j'exporte. Je fais ce don à d'autres, ceux qui apportent la valeur ajoutée. Je reçois un dixième de la valeur de mon produit. Par conséquent, je fais un don d'argent.

Parmi tous ces pays africains, beaucoup sont des donateurs. Ils donnent de l'argent. Et non seulement cela, mais ils font également don d'emplois, car si j'exporte du coton-fibres, qui le filera? Ce ne sera pas ma soeur, ce ne sera pas mon fils, ce sera quelqu'un d'autre. Qui le tissera? Ce sera quelqu'un d'autre. Qui se chargera de la finition du coton? Ce sera quelqu'un d'autre. Qui se chargera de la coupe? Ce sera quelqu'un d'autre. Ces pays sont donc réellement des donateurs d'argent, et des donateurs d'emplois. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de travail en Ouganda ni dans tous ces autres pays. Voilà la réalité.

Il en va de même pour le café. En 1986, l'Ouganda était l'un des quatre plus grands exportateurs de café dans le monde. Après le Brésil, le Viet Nam, la Colombie, venait l'Ouganda. En 1986, nous exportions ainsi 2 millions de sacs de soixante kilogrammes de café. En 1986, les 2 millions de sacs nous rapportaient 500 millions de dollars. Nous exportons aujourd'hui 4 millions de sacs – nous avons donc doublé le volume de nos exportations – mais ils ne nous rapportent que 126 millions de dollars. Plus nous travaillons, moins nous gagnons. C'est la loi des matières premières, ce que vous appelez les produits de base. Oui, plus nous travaillons, moins nous gagnons. Mais le prix du café dans le monde est-il en train de baisser? Les New-yorkais paient-ils moins pour leur café? Pas du tout. Au contraire, le prix augmente pour le consommateur.

Quelle preuve en ai-je? Il y a cinq ans, l'industrie du café générait un chiffre d'affaires de 55 milliards de dollars. De ces 55 milliards, les pays exportateurs de café – l'Ouganda, le Brésil et le Viet Nam – en touchaient 8. L'industrie générait 55 milliards de dollars de chiffre d'affaires, mais ceux qui cultivaient le café en touchaient 8. C'était il y a à peu près cinq ans.

Quelle est la situation aujourd'hui? Les recettes de l'industrie du café se chiffrent à 71 milliards de dollars. Elles se sont accrues. Mais combien touchent les pays comme l'Ouganda? Cinq milliards de dollars. Le prix que paie le consommateur ne baisse pas, au contraire. Celui qui touche moins d'argent, c'est le producteur de base.

Qui donc est le donateur et qui est le bénéficiaire? L'Ouganda se trouve en fait parmi les donateurs, et il n'a cessé, mais à son insu, de fournir de l'argent et du travail à d'autres peuples.

Bien entendu, nous faisons également des dons sous formes d'impôts car, si le filage se pratiquait en Ouganda, cela signifierait que mon peuple serait employé à filer. D'autres pourraient tisser. Ces personnes, une fois employées, ont un revenu, un revenu imposable. Mes filles achèteront plus de parfums et plus de shampoings, et chaque bouteille de shampoing sera taxée – et donc le Gouvernement ougandais lèverait plus d'impôts si le tissage se faisait en Ouganda.

Je ne sais pas ce que les personnalités éminentes ont recommandé. Je n'ai pas encore lu leur rapport,

mais je n'aime pas le sentimentalisme. Ce n'est pas cela qui nous aidera. Le cours des matières premières doit baisser, c'est une loi de la nature. Nous ne pouvons rien y faire, il continuera de baisser. Pourquoi? Il y a trois raisons à cela.

La première, c'est que, au fur et à mesure que la technologie change, certaines de ces matières premières ne sont plus nécessaires ou le sont en moindres quantités. Prenons l'exemple du cuivre. Dans les années 60, un certain nombre de pays africains, dont l'Ouganda, étaient très prospères grâce au cours élevé du cuivre qui leur fournissait des recettes très fortes. À cette époque, le cuivre était utilisé pour les fils de téléphone et le matériel électrique. Puis la technologie a changé, et les téléphones nécessitaient moins de cuivre. La demande a baissé et le cours du cuivre s'est effondré.

Que faire donc si la technologie a changé et s'il n'y a pas une forte demande de cuivre? Allez-vous arrêter les gens et les forcer à utiliser du cuivre même lorsqu'ils n'en ont plus besoin? Qui a besoin de s'adapter? Les utilisateurs de cuivre ou vous? Si vous produisez du cuivre, c'est vous qui devez changer, vous adapter, au lieu de penser que le monde doit vous assurer un moyen d'existence. C'est une des raisons pour lesquelles les cours de ce que vous appelez les produits de base baissent. Ils baissent parce que la science et la technologie changent et que cela entraîne une disparition ou une réduction de la demande d'un certain produit de base.

La deuxième raison, c'est une offre excédentaire. Il se trouve que ces produits de base, comme vous dites, sont des produits à faible intensité technologique. Tout le monde sous les tropiques peut produire du café, de la Colombie au Viet Nam, de l'Ouganda à une grande partie de l'Afrique. Il existe donc une offre excédentaire de café car cette matière est facile à produire.

Il y a une troisième raison, et c'est peut-être là que l'ONU peut nous aider. Cette raison, ce sont les subventions des États-Unis, de l'Union européenne et du Japon.

Comme vous pouvez le voir, je ne suis pas très jeune. Je ne suis pas né d'hier. En 1955, j'étais dans ma troisième année d'école primaire, on m'a dit que le plus grand exportateur mondial de boeuf était l'Argentine, et que le plus grand exportateur de blé était l'Argentine. Qu'en est-il aujourd'hui du statut de

l'Argentine en tant que principal exportateur de boeuf? Le protectionnisme de l'Europe, des États-Unis et du Japon nous a fermé ces marchés. Je produis moi-même beaucoup de boeuf – du boeuf de qualité, très sain – mais je ne peux pas l'exporter vers un grand nombre de ces pays à cause de leurs politiques protectionnistes.

Si donc les pays du tiers-monde ne peuvent pas exporter de boeuf, de lait ou de sucre à cause du protectionnisme, que vont-ils faire? Ils se tournent tous vers l'exportation de café car c'est le seul produit pour lequel il n'y a pas de concurrence entre nous et les pays du Nord. C'est l'une des raisons de la surproduction de café, car c'est le seul créneau dont nous disposons, un des seuls créneaux. L'autre créneau pourrait être le thé, domaine dans lequel il n'existe aucune concurrence entre ce que nous exportons et ce qui est produit dans l'Union européenne et aux États-Unis.

Peut-être, s'il n'y avait pas de subventions pour les produits aux États-Unis, en Europe et au Japon, pourrions-nous nous diversifier? Au lieu de nous jeter tous dans la production de café, nous pourrions nous tourner vers le boeuf, et d'autres pays pourraient faire autre chose. Il y aurait une plus grande diversification.

Quelle est la solution? J'en vois deux.

J'ai entendu le Sous-Secrétaire général parler de diversification. Comme un certain nombre de personnes l'auront remarqué, il est vrai que l'Ouganda s'est diversifié. Nous produisons beaucoup de choses – du poisson, du coton et, bien sûr, des fleurs. Je ne savais pas que les fleurs s'exportaient parce que pour nous, dans les tropiques, les fleurs sont un acquis; nous ne nous en soucions pas. Mais lorsque nous avons appris que les fleurs s'exportaient, nous avons commencé à le faire.

En fait, bien que nous soyons dans tous ces secteurs d'activités, nous en retirons très peu – sauf pour les fleurs et le poisson car nous avons un lien direct avec le consommateur. Nous traitons le poisson et nous le vendons au supermarché – et nous obtenons un prix raisonnable. Mais nous n'obtenons que très peu pour les autres produits que nous exportons sous forme de matières premières – même si nous diversifions. La diversification est-elle alors la solution? Peut-être est-ce une réponse partielle. La véritable solution n'implique pas seulement la diversification, mais aussi la transformation – un autre terme – que j'aimerais introduire. Au lieu de diversifier uniquement, nous

devrions transformer l'économie pour ajouter de la valeur aux matières premières. Nous devrions supprimer l'intermédiaire et établir un lien direct avec le consommateur.

Si j'ajoute de la valeur au café – si, au lieu d'exporter la baie après avoir enlevé l'enveloppe, je le torréfie et le mouls – J'obtiendrai une valeur supérieure de six, sept, huit – même 10 – fois à celle que j'obtiens si je ne fais qu'enlever l'enveloppe. Je propose donc que les pays ajoutent de la valeur à leurs produits. Ils devraient cesser d'exporter des matières premières dans leurs formes brutes et ajouter de la valeur. Le fonds dont nous parlons devrait viser à transformer le problème, non pas seulement en assurant la diversification pour que nous devenions plus riches en coton, en café ou en cuir. Non – nous devrions transformer et ajouter de la valeur. C'est mon point de vue.

Mais comment faire? Cela serait possible si nous obtenions l'accès aux grands marchés occidentaux. L'Occident a de grands marchés. Il y a 290 millions de personnes aux États-Unis; nous sommes 800 millions en Afrique. Notre population représente environ trois fois la population des États-Unis. Mais quel est le marché des États-Unis? Il représente 11 billions de dollars. Quel est le marché de l'ensemble de l'Afrique? Il représente 500 milliards. Autrement dit, 290 millions de personnes consomment 21 ou 22 fois plus que ce que consomment les 800 millions de personnes en Afrique. Pourquoi consommons-nous si peu? Parce que nous n'avons pas d'argent dans nos poches. Ce n'est pas un problème d'estomac – nous avons bien un estomac pour manger. Mais nous n'avons pas d'argent à dépenser. Pourquoi quelqu'un n'a-t-il pas les moyens d'acheter ce qu'il veut ou de l'acheter en quantités suffisantes? Parce qu'il n'a pas d'emploi, qu'il ne travaille pas. Souvenez-vous, l'emploi a été donné. Si l'on a fait don de l'emploi, on n'a désormais plus d'emploi. Puisqu'on n'a pas d'emploi, on n'a pas d'argent – et si on n'a pas d'argent – on ne peut pas consommer. C'est donc un cercle vicieux. On ne peut pas consommer car on a pas d'emploi.

Mais que faire pour créer des emplois pour ces personnes – pour ces 800 millions d'Africains? Si on achète leurs produits, en particulier si on n'achète pas la matière première mais le produit fini – on rendra service aux Africains de différentes manières. Premièrement, ils auront un emploi – dans le filage ou le tissage, pour renvoyer à mon exemple cité

précédemment du coton, bien que cet exemple puisse s'appliquer à d'autres matières premières. Dès qu'ils ont un emploi, ils ont de l'argent; et dès qu'ils ont de l'argent, ils peuvent consommer. L'on constaterait que le marché africain a reçu du pouvoir et que cela serait bénéfique pour les États-Unis, l'Europe et le Japon car ils réexporteraient vers l'Afrique et l'Afrique constituerait un marché important pour eux. En réalité, l'on pourrait dire que l'Afrique est le dernier marché en train d'apparaître. Nous avons parlé de marchés en train d'apparaître. L'ensemble de ces 800 millions de personnes attend d'acheter à grande échelle – de s'acheter des télévisions, davantage de textiles et davantage de nourriture.

Je voudrais donner un exemple illustrant ce dont je parle. L'Ouganda produit beaucoup de lait de ses vaches. En fait, nous avons maintenant un excédent de lait et aucun endroit où l'envoyer. D'après l'Organisation mondiale de la santé, chacun d'entre nous est censé boire 200 litres de lait par an afin de protéger nos os et de s'assurer que nos dents ne tombent pas. Mais combien de litres de lait consomment actuellement les Ougandais? Ils consomment seulement 30 litres de lait par an. C'est la raison pour laquelle nous avons un certain nombre de problèmes dentaires – car nous ne buvons pas suffisamment de lait. Pourquoi les Ougandais ne boivent-ils que 30 litres de lait? Ce n'est pas parce qu'ils n'aiment pas le lait mais parce qu'ils n'ont pas l'argent pour l'acheter. Nous avons donc un problème. Il y a une surproduction et une sous-consommation de lait dans le même pays. Cela est dû au manque d'emplois.

Je vous prie de m'excuser d'être venu ici de manière impromptue – mais cela ne fait pas de mal. Je suis heureux d'avoir eu cette conversation. J'aimerais terminer en disant qu'à mon avis, la façon de résoudre le problème des matières premières est de transformer les économies qui dépendent des matières premières pour qu'elles deviennent des économies industrielles. Avant de venir ici, j'essayais de me souvenir de mes anciens cours d'économie et de l'évolution de la pensée économique. Voici bien longtemps – environ trois siècles –, il y avait une école de pensée économique, notamment en France, connue sous le nom des physiocrates. Cela se passait à une époque où la pensée économique se développait. Tout au début, il y avait les bullionistes, qui pensaient qu'il fallait amasser de l'or, et les mercantilistes qui croyaient au

commerce. Puis une école de pensée est née en France, appelée les physiocrates, qui, pendant un certain temps, sont entrés en compétition avec les mercantilistes – jusqu'à l'arrivée d'Adam Smith qui a permis de faire évoluer la connaissance de l'économie quand il a fait ressortir la nécessité, en particulier, de la spécialisation et de la division du travail.

Il semble maintenant que nous nous comportons en Afrique comme les physiocrates d'il y a 300 ans – il y a très longtemps. Car nous ne pouvons pas avoir une économie uniquement tributaire de l'agriculture – des matières premières, de l'agriculture et, dans une certaine mesure, des minéraux. C'est une grave erreur. Nous devons disposer d'une économie intégrée fondée sur l'industrie, l'agriculture et sur l'exploitation minière, toutes liées et produisant pour l'exportation des biens et services. C'est ce dont nous avons besoin. Il nous faut une diversification, mais cette diversification doit mener à la transformation de nos économies.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de l'Ouganda de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, est escorté hors de la salle de conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie sincèrement le Président de la République de l'Ouganda pour sa présentation enrichissante et qui invite à réfléchir sur la question des produits de base, qui est d'une importance critique pour le bien-être qui est fondamentale pour le bien-être du monde. Il a parlé avec éloquence, sans retenue et avec sincérité sur les vicissitudes et les changements auxquels les pays tributaires des produits de base. Mais, ce qui est plus important, il a également fait des commentaires sur ce qu'il était nécessaire de faire pour redresser la situation.

Le Président a fait une remarque intéressante que les pays en développement, en particulier les petits pays comme le mien, doivent prendre en compte : la diversification seule ne nous mènera nulle part. La diversification en vue de transformer l'économie est ce qui, au bout du compte, nous sortira de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. Il a également fait une remarque intéressante en affirmant qu'il est grand temps que nous nous regardions différemment. Il a

appelé l'attention sur le concept de la valeur ajoutée et sur ce qu'elle signifie, ce qui, à nos risques et périls, est un concept dont nous n'avons pas tenu compte pendant de nombreuses années – voire des siècles.

Alors que nous examinons cette question à ce moment précis, nous devons dépasser les manières traditionnelles de réfléchir aux solutions à ce problème; nous devons réfléchir de façon plus indépendante à la manière de nous sortir de ce bourbier.

Je suis persuadé que l'Organisation des Nations Unies restera saisie de cette question pour veiller à ce que les pays en développement ne soient pas obligés, du fait de facteurs hors de leur contrôle, de continuer à faire des efforts surhumains pour rester à la même place et au même niveau de développement.

Je remercie les autres membres du groupe, le Secrétaire général adjoint et le Président du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour leurs contributions des plus utiles. Je remercie également le Président de la Deuxième Commission d'avoir assisté à ces débats et le félicite pour le travail très appréciable qu'il continue de faire à la Deuxième commission.

Je vous remercie beaucoup de votre présence. Que Dieu vous bénisse!

La séance est levée à 17 h 45.